

Circuler sur les autoroutes espagnoles et portugaises

Je souhaite me rendre au Portugal et en Espagne. Faut-il que j'achète une vignette pour circuler sur leurs autoroutes ?

Ni l'Espagne, ni le Portugal n'ont, à ce jour, recours au dispositif de la vignette autoroutière. Pour autant, la circulation sur les autoroutes portugaises et espagnoles peut être assujettie au règlement de péages.

Au Portugal, vous trouverez lors de vos déplacements des péages autoroutiers "manuels", similaires à ceux existants en France et des péages dits "électroniques". Dans ce dernier cas de figure, le paiement est totalement dématérialisé. Sur ces autoroutes électroniques, il n'y a plus de barrière de péages mais des portiques, installés à chaque sortie d'autoroute, qui prennent en photo votre plaque d'immatriculation et calculent votre dû en fonction de la distance parcourue.

Vous trouverez le détail des modalités de paiement sur le site de la société chargée de la gestion des péages : <https://www.portugaltolls.com/fr>

En Espagne, les péages peuvent être payés en espèces ou par carte de crédit. Il existe aussi un système de paiement électronique, "Telepeaje" ou "Via T", sur la plupart des autoroutes. Le conducteur doit alors acheter un petit transmetteur dans une banque ou une station-service, et le fixer au pare-brise du véhicule. Cela lui permet de passer les barrières de péages en utilisant les couloirs indiqués par un signal routier spécial, sans s'arrêter.

Bon à savoir

- Vinci Autoroutes propose dans son abonnement de télépéage Ulys une option pour voyager librement sur toutes les autoroutes de France, d'Espagne et du Portugal avec un seul badge : www.ac-a.fr/vinci-ulyes
-

Initialement publié en juillet 2019, cet article a fait l'objet d'une mise à jour.